AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0962
FR0004037125-FS0568

14 juin 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

APRIL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 juin 2019, complété par un courrier reçu le 14 juin, la société par actions simplifié Evolem[1] (6 quai Saint-Antoine 69002 Lyon) a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 juin 2019, les seuils de 2/3 des droits de vote, 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société APRIL et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions APRIL hors marché.

[1] Contrôlée par M. Bruno Rousset.